

Séance du 12 octobre 2021

1°) Modification de l'AP/CP n°3 relative à la plateforme sportive de la Seigneurie

Par la délibération n°2019-027, le Conseil Municipal ouvrait une procédure d'AP/CP (Autorisation de programme / Crédits de paiement) pour la construction d'une plateforme sportive sur le quartier de la Seigneurie. Dans le cadre des évolutions normales du chantier, des délibérations viennent modifier cette AP/CP.

Modification du montant de l'AP

L'actualisation du marché et des demandes complémentaires de la Municipalité aboutissent à un montant supplémentaire de 230.000 €TTC

Nouveaux montants de l'AP/CP n°3 pour un total de 6.800.000 €TTC :

Dépenses en 2019	Dépenses en 2020	CP 2021
------------------	------------------	---------

537.543,42 € TTC	2.910.248,55 € TTC	3.122.208,03 € TTC
------------------	--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, G. Besse, C. Barriere, S. Rochez et P. Vidalou votant contre, décide de modifier l'AP/CP n°3 sur l'opération d'investissement n°531 "Aménagement secteur Seigneurie" pour un volume global de 6.800.000 €TTC, et un crédit de paiement 2021 de 3.352.208,03 €TTC.

2°) Modification de l'AP/CP n°4 relative à l'extension du groupe scolaire

L'AP/CP n°4 a pour but l'extension et l'amélioration du groupe scolaire de Saint Cannat.

Prévue pour une dépense de 1.600.000 €HT, ses crédits de paiements (CP) sont les suivants :

CP 2021	CP 2022
---------	---------

70.000 € TTC	1.850.000 € TTC
--------------	-----------------

Le montant du crédit de paiement 2021 a été dimensionné pour le paiement de l'architecte. Il y a aussi lieu de payer de nombreuses études (géotechnique, géomètre, inondabilité, amiante, ...). Il est donc nécessaire d'ajouter 30.000 €TTC sur le crédit de paiement 2021. L'autorisation de programme reste donc pour l'instant à 1.600.000 €HT / 1.920.000 €TTC.

Montant des Crédits de paiement (CP) :

CP 2021	CP 2022
---------	---------

100.000 € TTC	1.820.000 € TTC
---------------	-----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de Modifier l'AP/CP n°4 "Extension et amélioration du groupe scolaire" sur l'opération n°551 du budget principal de la Commune, comme présenté ci-dessus,

3°) DM n°2 sur le budget communal

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, G Besse, S. Rochez, C Barriere et P. Vidalou s'abstenant, décide de valider la DM n°2 sur le budget principal 2021 de la Commune, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Le volume global des mouvements s'équilibre en dépenses et en recettes à 458.320 €.

Des "opérations d'ordres budgétaires" sont aussi nécessaires pour constater le remboursement d'une avance consentie à Baudin Châteauneuf pour la construction du gymnase, de 81.108,45 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération d'ordre	0,00	81 108,45	0,00	81 108,45
Dépenses d'investissement	458 320,00	458 320,00	172 500,00	172 500,00
TOTAL	458 320,00	539 428,45	172 500,00	253 608,45
TOTAL GÉNÉRAL		81 108,45		81 108,45

4°) Prix de vente des caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les nouveaux prix de vente des caveaux, des cases de columbarium et des plaques mémorielles, comme présentés ci-dessous, à compter du 1^{er} novembre 2021, et de dire que ces tarifs seront actualisés selon l'indice du coût de la construction (ICC), chaque année, le 1^{er} janvier, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Nouveau prix TTC de vente

Petit caveau 2-3 places	2 400 € TTC
Grand caveau 6-9 places	3 480 € TTC
Case de columbarium (pour 30 ans)	960 € TTC
Plaque mémorielle (dont pose)	60 € TTC

5°) Mise à disposition de personnel auprès du CCAS

La Municipalité met deux agents à disposition du Centre communal d'action sociale, Madame (...), pour l'administration générale du CCAS, et Madame (...) pour l'épicerie solidaire, pour environ 60% de leur temps de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la mise à disposition de ces deux agents auprès du Centre communale d'action sociale de Saint Cannat, pour 60% environ de leur temps de travail.

6°) Mise à disposition de locaux au profit du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention de mise à disposition de bureaux au 2, rue Salengro, et de valider la convention de mise à disposition de locaux pour l'épicerie solidaire au 1, bd Marcel Parraud,

7°) Demande d'un contrat aidé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ouverture d'un poste de commis de cuisine pour un jeune homme porteur de handicap, à pourvoir par un contrat unique d'insertion (CUI) pour une durée de 9 mois, pour un temps non complet de 25 heures/semaine, et de solliciter une aide auprès de Pôle Emploi au titre du PEC pour cet emploi à un taux de 65% du SMIC brut,

8°) Dénominations d'équipements publics et de voies publiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les rues et les équipements suivants comme suit :

- Ecole réunifiée (Barbizet et les Santolines) : Ecole de la Touloubre
- Salle des anciens "Foyer" : Salle Chantal Costa Soler
- Nouveau gymnase : Gymnase de la Seigneurie
- Prolongation de l'allée des sources : Allée des Sources jusqu'à son intersection avec l'allée des Ferrages.

9°) Dispositif "Ambassadeur Sport Planète Athlé" - Convention Kanajog

La Fédération française d'athlétisme et la MAIF se sont associées pour créer le dispositif "Ambassadeur Sport Planète Athlé". Les adhérents de la Fédération française d'athlétisme âgés de 18 à 35 ans peuvent candidater pour obtenir cette reconnaissance. Une administrée de Saint Cannat, Lauriane Morel, fait partie des 3 Ambassadeurs sport planète athlé pour la région Sud / PACA pour l'année 2021-2022.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, S. Boulinguez s'abstenant, décide de conclure une convention avec le Foyer rural de Saint Cannat pour sa section Kanajog, et Lauriane Morel, pour faciliter des actions éco responsables sur la commune, dans le cadre du dispositif Ambassadeur Sport Planète Athlé.

10°) Ouverture dominicale des commerces 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur l'application des dispositions présentées ci-dessous pour la commune de Saint Cannat :

- Dimanche 29 mai Fête des mères
- Dimanche 19 juin Fête des pères
- Dimanche 4 décembre Fêtes de fin d'année
- Dimanche 11 décembre idem
- Dimanche 18 décembre idem

11°) Motion contre le projet de contrat entre l'Etat et l'ONF impactant les communes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la motion de la fédération nationale des Communes forestières contre l'augmentation de la participation des communes au titre de l'entretien des forêts soumises à l'ONF.

12°) Attribution de subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 10.000 € au CCAS de Saint Cannat

13°) Attribution de subventions à des associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, ne prenant pas part au vote : P. Buisson-Baumelou pour l'association des étudiants provençaux et M. Ribes pour l'association APIREA, décide d'attribuer une subvention de :

- 500 € à l'association des étudiant provençaux
- 1 000 € à APIREA
- 400 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Lambesc
- 900 € à la Maison intercommunale du sport santé

14°) Demande de subvention Plan air énergie climat

Le présent dossier a déjà été présenté lors du conseil du 15 juin 2021.

Cependant les projets ayant évolué, il est nécessaire de voter une nouvelle demande de subvention "Plan air énergie climat 2021", pour les projets suivants :

- - Eclairage LED d'un cheminement PMR
- - Passage en LED des éclairages de l'église
- - Ombrière photovoltaïque sur le parking de la crèche (5 places)
- - Toiture photovoltaïque et ombrière photovoltaïque dans les écoles
- - Installation de 2 bornes de recharge pour la Police municipale et aux Services techniques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif "Plan Air Energie Climat Territorial" 2021, pour les projets présentés ci-dessus, à des taux de 60% et 70%, pour un montant de subvention global de 173.293,77 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du Département.